Les Associations :
Sites & Cités remarquables de France,
Biens Français du Patrimoine Mondial
Petites Cités de Caractère de France
Patrimoine-Environnement
Sauvegarde de l'Art Français
Union REMPART
Réseau des Grands Sites de France
Plus Beaux Villages de France
Villes et Métiers d'Art
Plus Beaux Détours de France
Vieilles Maisons Françaises
Maisons Paysannes de France
Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux
Amitiés internationales André Malraux

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Bordeaux,
4 décembre
2017

Monsieur le Président de la République,

Nous sommes des élus engagés dans la protection du patrimoine et sa mise en valeur, des présidents d'associations reconnues par les ministères de la Culture et de l'Environnement ou en relation régulière avec ceux-ci. Les uns et les autres - nos adhérents également -, nous travaillons depuis parfois plusieurs dizaines d'années avec des architectes des Bâtiments de France et jamais, ou presque, nous n'avons eu le sentiment que leur présence constituait un obstacle ou contribuait au ralentissement des procédures visant à l'obtention de documents d'urbanisme dans les sites protégés. La loi LCAP, il y a deux ans, a par ailleurs raccourci les délais d'instruction ce qui répond aux attentes que certains manifestent.

La France a réagi dans les années 60 au constat du délitement des politiques patrimoniales et de la dégradation du patrimoine urbain. Nous devons nous en souvenir car c'est de là que sont nées les lois Malraux. Elles ont depuis permis à notre pays de préserver ses centres anciens. On imagine mal aujourd'hui ce que ceux-ci seraient devenus si cet effort n'avait été accompli avec persévérance par l'État relayé et accompagné par les collectivités locales.
Nous nous félicitons à ce titre des orientations annoncées par le gouvernement pour ce qui est de l'accompagnement des politiques de l'habitat dans les centres historiques de ces territoires.

Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Par contre, nous sommes particulièrement inquiets des informations qui nous parviennent et selon lesquelles l'État renoncerait à une partie de ses prérogatives dans la veille et le contrôle de la mise en œuvre des politiques dont il a la responsabilité morale pour ce qui est du patrimoine national, à savoir son meilleur usage et sa transmission. Il y a trois ans déjà, nous avons été amenés à rappeler cette mission qui nous parait essentielle lorsqu'est venu en discussion le projet de loi LCAP, dont un volet organisait son désengagement en renvoyant la conformité des protections à un PLU, donc sans durabilité assurée et à la merci de pressions diverses ou du désintérêt passager des équipes responsables.

Supprimer l'« avis conforme » de l'architecte des Bâtiments de France aurait des conséquences lourdes avec assez rapidement l'apparition de conflits et de dérapages sans pour autant que soit accéléré le processus de construction.

Les décisions des ABF sont si peu souvent contestées que l'on peut sans risque d'erreur conclure qu'il n'y a vraiment pas matière à mettre en cause un dispositif qui nous est d'ailleurs envié dans différents pays. Quant à l'argument selon lequel le très faible nombre de recours engagé résulterait de la complexité à les initier, il est tout simplement de mauvaise foi. Nous savons bien, comme vous, Monsieur le Président de la République, que ceux qui veulent exercer des recours, y compris jugés abusifs, y parviennent sans difficulté. Les difficultés auxquelles certains prétendent remédier en stigmatisant le rôle des ABF existent tout autant là où ils ont compétence que là où ils n'interviennent pas.

Monsieur le Président de la République, nous sommes convaincus que des réformes sont nécessaires. Nous sommes tout à fait disposés à participer à leur élaboration avec nos compétences d'élus et d'adhérents d'associations du patrimoine, ce qui, à notre sens, permettra une efficacité très supérieure à celle qui vous est proposée, laquelle serait loin d'être neutre. Elle constituerait la première régression depuis plus d'un siècle pour la préservation du patrimoine bâti et des espaces publics qui font la fierté et la renommée de notre pays.

Épouser les contestations faciles, reprendre à son compte la litanie des lieux communs, pour se donner la satisfaction de pouvoir annoncer une réforme sans en avoir vérifié le bien fondé et consulté les élus qui vivent quotidiennement les sujets concernés ne constituent pas une bonne méthode. À titre d'exemple, la suppression de l'« avis conforme » de l'ABF remettrait en cause très gravement l'application du dispositif fiscal Malraux, le seul aujourd'hui à permettre le financement d'un très grand nombre d'opérations y compris pour la réalisation de logements locatifs et la réhabilitation des centres anciens dégradés, priorité affichée par le gouvernement. Il est aussi nécessaire de rappeler que leur revitalisation doit se faire de façon systémique, les ABF étant les représentants de l'État les plus à mêmes d'analyser leurs spécificités archéologiques, historiques et fonctionnelles, il serait donc incongru de se passer de leurs expertises.

Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Nous espérons vous avoir convaincu de ne pas renoncer au rôle de l'État sur les territoires où s'exercent ses conseils et ses contrôles depuis des décennies et nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette correspondance.

Nous vous prions, Monsieur le Président de la République, de croire à l'assurance de notre respectueuse considération.

Martin MALVY,
Président de Sites & Cités remarquables de France, Ancien Ministre

Yves DAUGE, Président de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial

Françoise GATEL, Présidente des Petites Cités de Caractère de France

Alain de LA BRETESCHE, Président de Patrimoine-Environnement

Olivier de ROHAN CHABOT, Président de La Sauvegarde de l'Art Français

Henri de LÉPINAY, Président de l'Union REMPART

Wanda DIEBOLT, Ancienne directrice de l'Architecture et du Patrimoine

Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Louis VILLARET, Président du Réseau des Grands Sites de France

Maurice CHABERT, Président des Plus Beaux Villages de France

Philippe HUPPÉ, Président des Villes et Métiers d'Art

Hervé MARITON, Président des Plus Beaux Détours de France

Mickaël WEBER, Président de la Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux

Philippe TOUSSAINT, Président des Vieilles Maisons Françaises

Danièle NEILL, Présidente de Maisons Paysannes de France

Pierre COUREUX, Président des Amitiés Internationales André Malraux

Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr